

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

L'allocation personnalisée d'autonomie a été mise en place au 1^{er} janvier 2002.

- **Elle** intéresse les personnes âgées de plus de 60 ans, dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie, résidant à leur domicile ou hébergées en établissement.
- **Elle** n'est pas soumise à condition de ressources mais son calcul tient compte du montant de vos revenus ; au-delà d'un certain montant, une participation sera laissée à votre charge.
- **Elle** ne fera pas l'objet d'un recouvrement sur votre succession, sur votre légataire ou donataire éventuel.
- **Elle** devra être utilisée dans sa totalité à la rémunération d'un service d'aide à domicile agréé ou d'une ou plusieurs personnes, membres de votre famille ou non, à l'exception de votre conjoint, de votre concubin ou de la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité.
- **Elle** pourra éventuellement financer d'autres dépenses concourant à votre autonomie telles que des aides techniques, l'accueil de jour, l'adaptation au logement...

Vous pourrez vous procurer un dossier de demande auprès des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ou auprès du Conseil Départemental.

Dans un premier temps, l'un des membres de l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental évaluera, lors d'une visite à votre domicile, le groupe de dépendance auquel vous appartenez.

Si vous relevez de l'allocation – groupes 1 à 4 – le travailleur social établira ensuite avec vous ou votre famille, un plan d'aide et calculera le montant de la prestation.

La décision d'attribution sera prise par le Président du Conseil Départemental après avis d'une instance technique.

A l'initiative du Président du Conseil Départemental, dans les établissements ariègeois hébergeant des personnes âgées dépendantes, l'allocation sera versée directement à l'établissement, sous la forme d'une dotation budgétaire globale, afin d'éviter à chaque résident de constituer le dossier de demande réglementaire.

Pour les établissements extérieurs, un dossier doit obligatoirement être adressé aux services du Conseil Départemental de l'Ariège.

NOTE D'INFORMATION
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le Conseil Départemental de l'Ariège a mis en place sur le département 11 Centres Locaux d'Information et de Coordination.

Le CLIC est un dispositif gratuit de proximité dont le personnel qualifié :

- assure l'accueil et l'écoute, l'information, le conseil, l'orientation, le soutien et l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées, de leur famille et des professionnels,
- met à disposition une documentation relative à l'ensemble du dispositif des aides existantes,
- assure la coordination des dispositifs locaux,
- contribue à la formation du personnel de réseau, organise des réunions thématiques pour les personnes âgées et leur famille,
- évalue l'activité du dispositif et propose des actions d'adaptation aux besoins des personnes âgées ou handicapées et des partenaires.

Dans le cadre de la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental de l'Ariège, évalue la perte d'autonomie (GIR) du demandeur et élabore un plan d'aide.

Le Conseil Départemental a délégué au CLIC, par convention, l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre du plan d'aide, son suivi, et son adaptation si nécessaire.

L'organisation de ce dispositif, proche du domicile, assure un soutien au bénéficiaire de l'APA et à sa famille dans les diverses difficultés rencontrées notamment pour les formalités relatives à l'embauche des salariés.

Pour que le CLIC puisse jouer pleinement son rôle d'aide, les services DSD du Conseil Départemental transmettront les informations APA vous concernant.

LISTE CLIC EN ARIEGE

CLIC	ADRESSE	COORDONNEES
CLIC ARIZE LEZE	4 chemin Laillères 09130 LE FOSSAT	Tel Fax : 05. 61. 68. 01. 66 Email : clic.arizeleze@wanadoo.fr
CLIC du COUSERANS	Boulevard Noël Peyrevidal 09200 ST GIRONS	Tel : 05 .61. 96. 21 .93 Email : dsd.cliccouserans@ariego.fr
CLIC de FOIX	CLIC DE FOIX 1A avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX	Tel : 05.34.09.84.44 Fax : 05.34.09.81.28 Email : clicfoix@agglo-pfv.fr
CLIC de VARILHES	CLIC DE VARILHES 10 avenue Jacques Carrié 09120 VARILHES	Tel : 05.60.60.84.88 Email : clicvarilhes@agglo-pfv.fr
CLIC de HAUTE ARIEGE	Complexe social Le Santoulis 09250 LUZENAC	Tel : 05. 61. 03 .26 .84 Fax : 05.61.03.09.86 Email : clic@cc-hauteariego.fr
CLIC de LAVELANET	29 avenue Léon Blum 09300 LAVELANET	Tel : 05 .34. 09. 84. 28 Fax : 05.61.01.41.65 Email : dsd.cliclavelanet@ariego.fr
CLIC de MIREPOIX	Communauté de Communes du pays de Mirepoix 1 bis chemin de la Mestrise 09500 MIREPOIX	Tel : 05. 61 .69 .02 .84 Fax : 05.34.01.37.89 Email : clic@paysdemirepoix.org
CLIC de PAMIERS	12 place Albert Tournier 09100 PAMIERS	Tel : 05. 61. 60 .72 .59 Email : accueil@clicdepamiers.org
CLIC de SAVERDUN	2 bis rue Louis Pasteur 09700 SAVERDUN	Tel : 06.07.83.74.41 Tel : 07.85.36.76.13 Email : lecliducantondesaverdun@gmail.com
CLIC de TARASCON	15 rue Jean Moulin 09400 TARASCON	Tel : 05 .61 .64 .40 .90 Fax : 05 61 64 43 70 Email : dsd.clictarascon@ariego.fr